

# Territoire et patrimonialisation en Tunisie, enjeux de pouvoir ?

**Mathilde Bielawski**



est doctorante en anthropologie, Université Lumière Lyon 2, Laboratoire d'anthropologie des enjeux contemporains

La question de la décentralisation dans la gestion du patrimoine culturel, matériel et immatériel figure dans les débats actuels sur l'île de Djerba en Tunisie. C'est ce questionnement central qui s'est imposé afin de commencer une thèse dans le domaine de la recherche en anthropologie. Il s'agira de partir de la gestion de l'ensemble patrimonial de l'île de Djerba pour ensuite étendre les perspectives de recherche repérées localement à une autre aire géographique du territoire tunisien, et ainsi essayer de comprendre comment la gestion du patrimoine culturel matériel et immatériel s'opère.

---

**2014-2017 : Les trois premières années de recherches à Djerba et la question de la gestion patrimoniale en Tunisie**

---

L'orientation vers ce thème de recherche s'est constituée autour de trois années d'expériences sur le terrain à Djerba, notamment au contact de l'Association pour la sauvegarde de l'île de Djerba (Assidje) qui a pour projet d'inscrire l'île sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Le critère

principal choisi pour la mise en place du dossier d'inscription concerne le mode d'occupation du sol de l'île de Djerba, du *menzel* et du *houch* considéré, par les membres de l'Assidje, comme un exemple d'une utilisation « traditionnelle » et durable de l'espace insulaire, et qui serait issue d'une interaction entre l'Homme et son environnement. Ce critère concerne le mode d'habitat, et comment celui-ci s'est établi sur l'île avant les années 1960, période des prémices du tourisme de masse qui transforma de façon inévitable le paysage architectural et urbain de l'île de Djerba. De ces séjours sur le terrain à Djerba, sont issus deux travaux de recherche. Le premier intitulé « Djerba et l'Unesco. Le projet de classement de l'île au patrimoine mondial de l'humanité : les débats et réflexions d'une triple dimension patrimoniale », porte sur le départ du projet d'inscription à l'Unesco lancé par

les membres de l'Assidje. Le deuxième intitulé « Les usages et les gestions du patrimoine insulaire djerbien. Habiter le *menzel* et le *houch* », essaye d'analyser les pratiques d'habiter de ce dit patrimoine par l'Assidje, et comment il est perçu par les personnes qui y habitent.

À la suite de ces deux premiers travaux de recherche, la volonté a été d'approfondir la question du processus de patrimonialisation, à l'échelle régionale, de l'île de Djerba. Le travail de recherche s'est basé sur la réalisation d'entretiens avec les membres de l'association, mais également sur les réunions du comité de pilotage du projet. Les premiers échos, qui sont sortis de ce début d'enquête, concernent principalement les difficultés dans la réalisation d'un tel projet de par la situation géographique du bien à classer l'île de Djerba, par rapport au centre décisionnel du pays, Tunis. D'après les



Houch djerbien considéré de 'traditionnel' par les membres de l'Assidje © photo de Mathilde Bielawski.

membres de l'association, il s'agit d'un projet qui a subi des retards du fait de la distance entre Djerba et la capitale, où se trouvent l'Institut national du patrimoine (INP) et le ministère de la Culture, c'est-à-dire, deux instances dont la collaboration avec l'Assidje est importante et nécessaire dans le processus de patrimonialisation de l'île. En effet le responsable régional de l'INP à Djerba, m'expliquait que dans tous les cas de classements, de rénovations, de restaurations et de fouilles de sites et de monuments, toutes les demandes et autorisations doivent transiter obligatoirement par l'INP basé à Tunis ; ce qui est perçu comme un problème de gestion par les acteurs du patrimoine à Djerba, car cela se traduit par une lenteur administrative. De plus, dans le cadre d'une inscription sur la liste du patrimoine mondial, le dossier de candidature ne peut être déposé face à l'Unesco que par l'un des États qui a signé la Convention du patrimoine mondial et non par une autre institution. Ceci démontre un lien inévitable entre protection du patrimoine et instances politiques, et m'amène à considérer que l'existence d'un système de gestion du territoire à travers celle du patrimoine, pourrait s'observer.

## Premières réflexions à propos du lien entre patrimonialisation et gestion du territoire

Certains auteurs expliquent que le patrimoine est une sorte d'appareil idéologique pour construire la nation. Cette phrase prend du sens lorsque l'on connaît l'importance donnée à des sites patrimoniaux tels que le site archéologique de Carthage et la grande mosquée de Kairouan. D'après certains Djerbiens, si ces lieux ont bénéficié de l'intérêt accru de l'État tunisien, c'est parce qu'ils permettent d'asseoir des idéaux politiques que des lieux comme Djerba ne permettent pas. Depuis l'indépendance de la Tunisie, les discours portant sur l'unicité du pays

laissent à penser l'universalité du passé historique antique, et l'unité religieuse musulmane. Or, la réalité sociale, culturelle et religieuse est tout autre. Rien qu'à Djerba, Grecs Phéniciens, Berbères, Arabes, Turcs et Européens, ainsi que juifs, musulmans, orthodoxes et catholiques ont cohabité successivement sur une durée de deux mille ans. C'est pourquoi il est possible de se demander si la question de la diversité culturelle, religieuse et ethnique en Tunisie est au centre des débats patrimoniaux à l'heure actuelle.

recensements de monuments islamiques. L'auteure explique également que c'est à partir de ce moment que la notion de patrimoine acquiert en Tunisie la même signification qu'en Europe. Elle contextualise en annonçant que ces choix ont surtout été politiques. Asseoir un intérêt pour l'islam n'était pas dans le but du protectorat qui voulait imposer son modèle au territoire de la régence de Tunis. Ainsi recentrer la question de la gestion patrimoniale autour de la période antique permettait de soulever l'histoire européenne du territoire



*Houch djerbien 'traditionnel' en ruine © photo de Mathilde Bielawski.*

Pour essayer de répondre à cette question, il est nécessaire de comprendre d'abord le système de gestion du patrimoine en Tunisie sous le protectorat français. Myriam Bacha (2011 ; 2013), en décrit l'histoire. Elle explique comment l'inventaire des sites archéologiques et monuments a été réalisé par les contrôleurs civils du protectorat français entre 1881 et 1920. L'intérêt s'est d'abord porté sur les sites archéologiques. Ce n'est qu'à partir de 1912 qu'eurent lieu les premiers

tunisien et plus généralement au Maghreb colonisé par la France. La notion de patrimoine apparaît en Afrique du Nord au XIX<sup>e</sup> siècle sous l'influence de la colonisation mais également de l'élite locale influencée par la rive Nord de la Méditerranée. L'auteure explique également que ce sont les antiquités algériennes qui vont permettre à la France de justifier sa politique coloniale. Les ruines antiques ne sont-elles pas une preuve d'un lien entre l'Algérie et la France ? Cet argument sera appliqué



ensuite en Tunisie. Dans ces exemples, le patrimoine a été utilisé en tant que justification dans l'élaboration d'une idéologie politique coloniale.

Malgré ce que l'on pourrait penser, ce genre de stratégie a également été mis en place à l'indépendance du pays en 1956. C'est ce qu'explique Driss Abbassi (2008). En effet, les trente premières années qui suivirent l'indépendance, ce sont les sites archéologiques antiques qui bénéficièrent d'un intérêt scientifique, culturel et promotionnel accru de la part de l'État. En 1979, deux sites sur trois inscrits à l'Unesco sont antiques, on y trouve le site archéologique de Carthage et l'amphithéâtre d'El Jem. En 1985 et 1986 sont inscrits à l'Unesco la cité punique de Kerkouane et sa nécropole. Cela nous laisse à penser que le but était de justifier d'une place importante de la Tunisie auprès des pays occidentaux. Tout cela à travers un patrimoine antique considéré universel et représentant un lien entre les rives Nord et Sud de la Méditerranée. L'intérêt porté au patrimoine antique a décliné après les années 1980. Le patrimoine islamique a été privilégié. Les centres anciens des villes, les médinas, ne sont plus considérés comme des éléments urbanistiques à raser, car ne représentant pas une certaine modernité à atteindre, ils sont réinvestis et bénéficient d'un nouvel intérêt scientifique et notamment culturel à travers la question de l'héritage arabo-musulman. En effet, sont inscrites à l'Unesco en 1988, la ville de Kairouan ainsi que la médina de Sousse, les critères d'inscriptions se basant sur leurs aspects historiques arabo-musulmans. Ces nombreux exemples amènent à se demander si la manière dont est géré le patrimoine culturel en Tunisie est en lien avec le message idéologique et identitaire porté par son État. À l'heure actuelle aucun site tunisien inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco ne représente un héritage berbère, européen ou de la période coloniale. Le patrimoine semble

représenter un véritable enjeu identitaire qui se ressent à travers sa définition.

---

## 2018 : Les nouvelles perspectives de recherche que permet l'accueil scientifique à l'IRMC

---

Tous ces exemples laissent à penser que le patrimoine est à prendre en compte comme une notion politisée et polysémique qui s'adapte au contexte économique, politique et social du moment selon l'entité qui l'utilise. C'est pour cette raison que des chercheurs tels que Julien Bondaz, Cyril Isnart et Anaïs Leblon (2012) nous expliquent que les processus de patrimonialisation doivent être pris en compte dans les situations politiques dans lesquels ils sont produits. Ce qui permet de considérer le patrimoine non plus comme un objet mais comme une construction sociale et culturelle dépendante du contexte politique, économique et social. C'est ce qu'abordent Isabelle Brianso et Yves Girault (2014) à propos de la gestion du patrimoine africain. Ils expliquent le véritable enjeu politique de la patrimonialisation dans la gestion territoriale et de son développement, et le fait qu'il ne s'agit pas seulement d'enjeux régionaux mais également internationaux. À travers le processus de patrimonialisation, les organisations internationales telles que l'Unesco deviennent une sorte de médiateurs entre pays dits du Nord et pays dits du Sud. Ainsi dans ces projets de classements, des questions de politiques internationales sont centrales. C'est l'exemple du Sénégal et de l'inscription de l'île de Gorée à l'Unesco qui est prise par ces deux auteurs, puisqu'au terme de ce projet a été mis en avant le message culturel et diplomatique pour la reconnaissance de l'un des centres de commerce d'esclaves à des fins de dialogue de réconciliation Nord-Sud. Le territoire local n'est plus porteur de message seulement pour les habitants du lieu mais a l'ambition d'être universel. Ce type de classements internationaux,

est selon les auteurs, un moyen pour les États dits du Sud, de suivre la course à la mondialisation lancée par les pays dits du Nord. À travers ces enjeux de territorialisation par la patrimonialisation s'introduisent d'autres enjeux sur la mondialisation du territoire local et national. En effet, prenons l'exemple de l'île de Djerba. Après la « révolution » de 2011, le tourisme balnéaire à Djerba a considérablement chuté. L'encouragement du classement à l'Unesco d'un tel lieu par l'État tunisien ne peut pas être anodin, d'après certains habitants de l'île. Il s'agirait d'un atout, donnant une visibilité internationale positive de l'île et l'espoir d'y retrouver une activité touristique d'avant 2011.

Ce qu'il sera donc intéressant d'approfondir lors de ce séjour à l'IRMC sont « les fabriques du patrimoine » en tant que nouveaux enjeux de société, « dans la mesure où ils investissent des espaces publics qu'ils remodelent par des recours polysémiques à la mémoire, au passé, aux territoires et aux identités ». Le souhait, lors de ce séjour de recherche, est d'articuler le débat de la gestion territoriale du patrimoine en Tunisie à partir de cette expérience à Djerba au sein de l'Assidje et au sujet du projet d'inscription de l'île de Djerba sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Afin d'ouvrir ces questionnements à une autre aire géographique du territoire national, et d'avoir un outil de comparaison prenant en compte une inscription sur la liste du patrimoine mondial, et l'investissement d'une association représentant la société civile. Le choix s'est porté sur l'exemple de la médina de Tunis, où le processus de patrimonialisation à l'échelle mondiale a été porté conjointement par l'État tunisien et l'Association de sauvegarde de la médina de Tunis (ASM). Autre point de corrélation entre le cas de la médina de Tunis et celui de l'île de Djerba, c'est qu'il s'agit de porter une analyse sur des sites bâtis occupés par la population locale lors des processus de patrimonialisation. Ces observations

permettront de comprendre quels sont les dynamiques qui s'y sont déroulées : y a-t-il eu les mêmes problèmes rencontrés dans les deux processus d'inscription ? Quel aura été l'impact des différents acteurs du patrimoine au sein de ces classements ? Jusqu'à quel niveau du processus de patrimonialisation, la population locale a-t-elle été intégrée ? Il ne s'agit pas seulement de savoir sur quelles justifications les projets ont été mis en place mais également de voir ce qu'il advient de ce patrimoine tunisien à l'heure actuelle. Comment est-il géré ? Est-ce que sur ces deux sites, médina de Tunis et Djerba, les problématiques et questionnements autour de la gestion des sites patrimoniaux portent sur des éléments similaires ? Ce qui nécessite de pouvoir mettre en perspective les problèmes des personnes engagées auprès du patrimoine et de ses institutions gestionnaires, pour en tirer un état des rapports de forces qui donneront à voir les limites des individus investis localement à agir sur des entités nationales et internationales.



Puits et système d'irrigation représentatif, d'après l'Assidje, du mode d'occupation du sol 'traditionnel'  
© photo de Mathilde Bielawski.

## Bibliographie

- ABBASSI Driss, 2008, « Le Maghreb dans la construction identitaire de la Tunisie postcoloniale », *Critiques internationale*, vol. 40, n° 3, 115-137.
- BACHA Myriam, 2011, *Architectures au Maghreb (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles). Réinvention du patrimoine*, Tours, IRMC-Presses universitaires François Rabelais, « Villes et Territoires ».
- BACHA Myriam, 2013, *Patrimoine et monuments en Tunisie.*, Rennes, IRMC-Presses universitaires de Rennes, « Art et Société ».
- BENNASR Ali, VERDEIL Éric, 2009, « Gestion publique de l'eau potable, développement urbain durable et *Majel-s* (citernes d'eau pour l'eau de pluie) à Sfax en Tunisie », *Flux*, vol. 2, n° 76-77, 38-50.
- BONDAZ Julien, ISNART Cyril, LEBLON Anaïs, 2012, « Au-delà du consensus patrimonial. Résistances et usages contestataires du patrimoine », *Civilisations*, vol. 61, n° 1, 9-22.
- BONDAZ Julien, GRAEZNER BIDEAU Florence, ISNART Cyril, LEBLON Anaïs (dir.), 2015, *Les vocabulaires locaux du « patrimoine ». Traductions, négociations et transformations*, Berlin, LIT.
- BOURGOU Mongi, KASSAH Abdelfettah, 2008, *L'île de Djerba, tourisme, environnement, patrimoine*, Tunis, Cérès éditions.
- P. Le Louarn (dir.), *Le patrimoine culturel et la décentralisation*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, « Des Sociétés », 79-93.
- UNESCO, 2011, *Établir une proposition d'inscription au patrimoine mondial*, 2<sup>e</sup> éd., New York, UNESCO.
- FABRE Daniel (dir.), 2013, *Émotions patrimoniales*, Paris, Maison des sciences de l'Homme.
- GRAVARI-BARBAS Maria (dir.), 2005, *Habiter le patrimoine, enjeux, approches, vécu*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- HEINICH Nathalie, 2009, *La fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuillère*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, « Ethnologie de la France ».
- LE LOUARN Patrick, 2011, *Le patrimoine culturel et la décentralisation*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, « Des Sociétés ».
- MZABI Hassouna, 1978, *La croissance urbaine accélérée à Djerba et ses conséquences sur la vie de relations avec l'extérieur*, Tunis, Publication de l'Université de Tunis, « études géographique ».
- NICOLAS Thierry, 2004, « Politique patrimoniale et "patrimonialisation" aux Antilles françaises », *Techniques & Culture*, vol. 42, [En ligne : <http://tc.revues.org/1903>].
- PAPPALARDO Marta, 2014, « Le centre historique de Naples : patrimonialisation contre pratiques populaires ? », *Articulo - Journal of Urban Research*, Numéro spécial, n° 5, [En ligne : <http://articulo.revues.org/2479>].
- PREVOST Virginie, 2010, *De Djerba à Oman, la troisième voie de l'Islam*, Turnhout, Brepols Publishers.
- TLATLI Salah-Eddine, 1967, *Djerba l'île des Lotophages*, Tunis, Cérès Éditions.
- TMARZIZET Kamel, 1997, *Djerba, l'île des rêves*, Tunis, Éditions STAG.
- YACOB HICHEM, 2015, *Habiter Djerba, El Menzel, El Houch et Ed'dar*, Tunis, Nirvana.